

## SYNTHESE DU LANCEMENT DU COS : DECLARATION D'INTENTION POUR VILLES AU CARRÉ

15 mars 2012



### I – Villes au Carré

Michel Lussault, géographe, professeur à l'ENS et président fondateur de Villes au Carré, et Christophe Demazière, professeur en aménagement-urbanisme et vice-président de V2, ont ouvert le COS en revenant sur la création du centre de ressources. Après une première tentative au début des années 2000, une association de préfiguration a vu le jour en 2007, elle a été pérennisée en 2009.

La création de Villes au Carré est le fruit d'une « coalition d'intérêts », basée sur un partenariat entre l'État, les politiques et les chercheurs. Michel Lussault a rappelé à cette occasion les spécificités du centre : la reconnaissance de la **pluralité des expertises** (chercheurs, élus, professionnels, habitants), qui contribue à la solidité de ses analyses, et la **pluridisciplinarité** (sociologie, urbanisme, économie, géographie...) placée dès l'origine au cœur du projet de V2.

Ces présupposés, selon lesquels aucune discipline ou expertise n'est surplombante, devaient permettre de constituer et de légitimer une plateforme d'échanges entre les différents acteurs des politiques urbaines et d'assurer la perméabilité des discours.

### II – Les orientations du COS

Quatre objectifs initiaux sont attribués au COS :

- aider Villes au Carré à prendre du recul par rapport à ses actions,
- appuyer le centre pour lui permettre de valoriser son travail et faire connaître ses productions,
- réfléchir à la complémentarité des compétences de ses membres et à celles qui pourraient faire défaut au COS,
- définir ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Cette aide à la **prise de recul** constitue la principale orientation du COS. Par ses séances de travail et ses réflexions, il aidera Villes au Carré à mieux envisager les changements de société et, plus avant, les évolutions des politiques publiques et des territoires qui constituent le cœur du travail du centre de ressources. Le conseil d'orientation scientifique pourra ainsi **proposer des éléments pour nourrir la stratégie** de V2. Enfin, et dans une volonté d'enrichissement mutuel, les membres du COS envisageront quels liens peuvent être renforcés entre le centre de ressources et les universités partenaires.

### III – Trois thèmes d'étude

#### 1. La pertinence de la géographie prioritaire

Les quartiers de la politique de la ville sont, avec les villes petites et moyennes, les cibles originelles de l'action de Villes au Carré. Cependant, la question de la **pertinence de l'hyperterritorialisation** de la politique de la ville a été posée fortement. Si les quartiers de la politique de la ville concentrent les inégalités, ils ne sont pas les seuls îlots urbains à se transformer et à se précariser. Villes au Carré a été incité à se polariser sur cette problématique, en se demandant ce qui, dans les phénomènes observés par le centre de ressources, est de l'ordre de la singularité et ce qui n'en relève pas. Les **identités spécifiques** peuvent être un élément clé de compréhension des territoires observés. Cette interrogation pousse ainsi V2 à **questionner la notion d'effets de quartier** et les conséquences de la géographie prioritaire.

Les membres du COS ont donc souligné la tension existant entre géographie prioritaire et une approche plus globale des réflexions sur les politiques urbaines. Il est alors nécessaire de s'interroger sur la localisation des inégalités afin d'adapter les actions aux besoins. Repenser la politique de la ville est peut-être nécessaire pour la construction d'une politique de cohésion sociale à une échelle plus large que celle des quartiers.

#### 2. Les problématiques liées à l'urbanisation et aux spécificités des territoires

Les membres du COS ont défini comme deuxième axe d'étude la thématique de l'urbanisation, liée à une certaine vision de l'urbanisme. Celles-ci amènent en effet à s'interroger sur les relations, tant politiques que symboliques, entre **le rural et l'urbain** mais également entre **le périurbain et les banlieues**. Oubliés de la géographie prioritaire, le périurbain et le rural peuvent aussi être considérés comme des lieux de concentration des inégalités et de l'isolement. La question de la mobilité est ainsi centrale pour ces espaces puisqu'elle conditionne en grande partie l'accès à l'emploi.

Cette question de l'urbanisation peut nécessiter plus largement de s'intéresser aux problématiques d'**étalement urbain**.

Pour y travailler, V2 doit prendre en compte les **spécificités de ses territoires d'action**. En effet, les régions Centre et Poitou-Charentes se caractérisent par une **urbanisation importante mais peu dense**. Elles ne comptent ainsi aucune métropole. Leurs territoires sont donc émaillés de **zones périurbaines** et de **villes petites et moyennes**, avec leurs problématiques propres. Villes au Carré a d'ores et déjà intégré la question de ces villes dans ses travaux. Le centre de ressources devra aller plus loin et déterminer dans quelle mesure ces spécificités peuvent être des **variables d'interprétation** à même de guider son action.

#### 3. La problématique des ressources

La réflexion autour de l'urbanisation amène tout naturellement le troisième thème d'étude, celui de **la gestion et de l'épuisement des ressources**. Cette problématique impacte en effet les priorités données à l'action publique. Or, les espaces périurbains, qui regroupent plus de 40% de la population française, sont particulièrement consommateurs de ressources. Il est donc pertinent de s'interroger sur le devenir de ces formes d'organisations urbaines, ainsi que de tenter d'appréhender les enjeux futurs produits par ce phénomène de raréfaction des ressources.

La connaissance a été mise en avant à cette occasion. Les membres du COS l'ont en effet désignée comme étant la seule ressource qui puisse continuer à croître indéfiniment et à se partager. Elle est en ce sens la plus importante de toutes.

Ces trois thèmes d'étude variés interrogent le développement territorial dans son ensemble. Ils couvrent de fait un large champ de compétences qui font écho à la reconnaissance de la pluridisciplinarité portée par Villes au Carré.

## IV – Développement de Villes au Carré

### 1. Perspectives d'évolution

À l'issue de ces échanges, le COS a considéré les **inégalités**, et les réflexions autour de leurs origines, comme étant l'**élément fédérateur** autour de Villes au Carré. Elles constituent donc le cœur de son action et un premier axe transversal des travaux du centre de ressources. Un deuxième axe transversal peut être trouvé dans la **réflexion sur les territoires urbains**.

Le COS a enfin souligné la nécessité de mener des démarches à même **d'améliorer le fonctionnement du réseau** de Villes au Carré. Pour ce faire, des actions de sensibilisation des membres, de diffusion de formation et de l'information, de sollicitation scientifique (coopération avec des laboratoires) et de communication d'influence (afin de crédibiliser les démarches portées par V2) devront être initiées par le conseil d'administration.

Les membres de ce premier conseil d'orientation scientifique ont proposé de formaliser avec l'équipe de V2 un texte fondateur, à soumettre au conseil d'administration, qui aura pour objet de guider l'action de Villes au Carré dans le futur et d'être diffusé largement.

### 2. Modalités de travail

Un verbatim des échanges du COS à destination interne viendra compléter un texte fondateur rédigé à partir des échanges du premier COS et ajusté et validé à distance, pour être présenté au prochain conseil d'administration puis publié.

Le COS se réunira une fois par an.

*Villes au Carré, juillet 2012*